

AUTOEVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2015-2018

**Commune(s) de : ETRELLES
ou EPCI de :**

Préambule

Le comité de pilotage « assure le suivi régulier de la mise en œuvre de la convention et son évaluation, selon les critères définis dans la convention, en vue de proposer d'éventuelles évolutions. »

Instruction du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

« L'évaluation du projet éducatif est réalisée par le comité de pilotage, chaque année et à l'issue de la durée de la convention. Dans l'intervalle, l'évaluation continue permet d'orienter et d'adapter le projet tout au long de l'année.

L'évaluation annuelle permet aux partenaires de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide des indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis lors de la mise en place du projet), de questionner la pertinence du projet et de le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins.

Cette évaluation permet de réfléchir éventuellement à l'opportunité d'élargir le projet au temps extrascolaires et à l'articulation des activités proposées aux enfants d'âge primaire avec celles proposées aux jeunes scolarisés dans le second degré. »

Guide pratique pour des activités périscolaires de qualité édition 2014-2015 (extrait)

**L'évaluation du PEDT est à envoyer pour
le vendredi 29 septembre 2017,**

par courrier électronique à : rythmes.scolaires35@ac-rennes.fr

OUTIL D'AUTO-EVALUATION DU PEDT

L'article 10 de la convention du PEDT précise que : « le porteur s'engage à produire une évaluation écrite portant sur la mise en œuvre du projet éducatif territorial »

Critères	Oui	Non	A améliorer	Commentaires ou précisions
Pilier 1 – le PILOTAGE				
Les enseignants, les animateurs, les ASEM, les parents, les associations et les autres partenaires sont représentés au sein du comité de pilotage.	X			Toutes les associations ne sont pas au sein du comité de pilotage par contre participent au Projet éducatif (Doc pièce jointe « Que faire après la classe ») et à son évaluation. Les associations de parents d'élèves et accueil de loisirs sont représentées.
Un comité de pilotage s'est réuni régulièrement et une instance de suivi a permis de faire évoluer le PEDT.	X			Une réunion par an en comité de pilotage (septembre 2016) Deux sondages auprès des parents et associations locales : un avant le PEDT et l'autre la 2 ^{ème} année de PEDT en 2016.
La parole des enfants est prise en compte dans l'élaboration du PEdT et des activités mises en place.	X			Pôle Enfance : avis des enfants lors de conseil d'enfants « temps périscolaires » et « accueil de loisirs », délégués de classe conseil des élèves. Ex : jouer au palet breton = intervention association locale club des aînés à l'école, fêtes des écoles et à l'accueil de loisirs
Le PEDT est intégré à la dynamique du PEL du territoire, lorsqu'il existe.				
Plusieurs services municipaux participent au PEdT, <i>hors secteur éducation et animation.</i>	X			Espaces verts : embellissement communal sur temps scolaire avec les enseignants.
Des indicateurs de participation des enfants sont définis et utilisés.	X			Ecole publique au pôle Enfance : Passeport citoyen mis en place avec les enfants et adultes sur les temps périscolaires, temps de rencontres et d'échanges adultes.... Accueil de loisirs ? Pour moi oui dans projet péda
	X			Ecole privée
Des indicateurs de satisfaction des <u>parents et enfants</u> sont définis et utilisés.	X			Questionnaire parents la 2ème année du PEDT pour une première évaluation (consultable sur site mairie)

Des indicateurs de satisfaction des <u>éducateurs</u> (enseignants, animateurs, intervenants) sont définis et utilisés.	X			Bilan annuel agent communal Conseil d'école Comité de pilotage PEDT Assemblée générale OGEC Comité pilotage Accueil de loisirs
Des indicateurs <u>quantitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des finalités éducatives initiales.	X			Carte Jeune Citoyen (Ecole publique) Retour évaluation associations
Des indicateurs <u>qualitatifs</u> sont définis et utilisés pour évaluer la réussite du dispositif, au regard des finalités éducatives initiales.	X			Evaluation des objectifs du projet pédagogique A.Loisirs. Bilan en comité de pilotage avec parents / élus
Pilier 2 – les MOYENS HUMAINS				
Un élu est chargé du suivi.	X			BUFFET Christèle Adjointe / BPJEPS LTP
Un technicien occupe la fonction de coordination au niveau communal ou intercommunal.		X		
Un référent périscolaire a été nommé sur chaque site scolaire.	X			Un référent à l'école publique en 2016/2017 L'Ogec pour l'école privée
Le recrutement des animateurs pose des difficultés. <i>Merci d'en préciser la ou les raisons.</i>	X		X	Agents communaux en place (Ecole Publique) et associations du territoire (Effectifs peu élevés) Accueil de loisirs associatif : pas de difficulté les mercredis par contre sur les vacances scolaires si effectif important (différence salariale/contrat de travail)
La stabilité des équipes d'animation est garantie.	X			Pour les deux écoles et l'accueil de loisirs
Des personnels communaux – <i>hors animation</i> - ont-ils participé aux temps périscolaires ? <i>Si oui, merci de préciser les services ou catégories concernées.</i>				
Un plan de formation concernant l'ensemble des intervenants a été mis en place.				
Des formations conjointes (enseignants, animateurs, ASEM, ...) ont été réalisées.	X		X	Pôle enfance Communiquer avec Bienveillance en 2016/2017 pour les agents communaux dont 2 sont salariées de l'accueil de loisirs associatif (qui accueillent les enfants des 2 écoles) Ecole Privée
Pilier 3 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire entre adultes				
L'analyse initiale des besoins éducatifs des enfants du territoire est partagée par l'ensemble des partenaires.	X			En 2013 : Questionnaire parents dans les écoles : activités pratiquées et souhaits ! Conférence débat organisée en 2013 sur les nouveaux rythmes scolaires et le bien-être des enfants pour tous les acteurs éducatifs avec une psychologue

				<p>Réunion avec les associations locales au démarrage du PEDT</p> <p>Comité de pilotage (directeurs d'écoles, associations de parents d'élèves, accueils de loisirs, agents, élus)</p> <p>Ecriture d'un projet éducatif</p> <p>Evaluation en septembre 2016 auprès des familles et des associations (en ligne sur site mairie avec PEDT)</p>
Les objectifs éducatifs sont partagés par l'ensemble des partenaires.	X			<p>Réalisation d'un programme d'activités des associations diffusée dans les cartables : « J'ai moins de 12 ans, que faire après la classe ? » avec les associations locales</p> <p>Deux associations locales organisent une prise en charge des enfants après la classe pour une activité (augmentation des effectifs)</p> <p>Questionnaire auprès des familles fin 2016 (cf résultats)</p> <p>Projet éducatif de l'organisateur accueil de loisirs prend en compte le PEDT.</p>
Les liens entre le PEdT et le Projet d'école ont été repérés et développés en concertation.			X	Avec les volets numériques, citoyenneté et expression orale
Les temps de transition ont été identifiés et formalisés.	X			<p>Certaines associations prennent en charge les enfants à la sortie des écoles</p> <p>Une garderie supplémentaire d'1/2 h a été mise en place le mercredi midi dans les deux écoles.</p>
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs et intervenants.	X			Pôle enfance : référent périscolaire et Accueil de loisirs lors de la prise en charge à la sortie des classes
Des modalités de concertation régulière ont été mises en œuvre entre les éducateurs (enseignants, animateurs, intervenants). <i>Merci de préciser la fréquence.</i>			X	<p>Pôle enfance : quelques échanges dans l'année (direction école publique parents élue) + perspectives d'amélioration temps périscolaires (référent, agents, élue) + outils mis en place (carte citoyen dans cahier liaison), partenariat associations comité de pilotage.</p>
			X	Ecole privée : jardi sport, bénévoles,....aide aux devoirs
Des projets partenariaux entre le scolaire et le périscolaire (voire l'extrascolaire) ont été réalisés. <i>Si non, merci d'en préciser la ou les raisons.</i>	X			<p>Avec les écoles et l'accueil de loisirs :</p> <p>Animations dans le cadre des semaines nationales (du goût, bleue, petite enfance, développement durable, citoyenneté)</p> <p>Animations avec les associations du territoire : Téléthon, activités accueil de loisirs...</p> <p><u>Pôle Enfance :</u></p> <p>Choix et mutualisation partagée jeux ludothèque</p> <p>Equipement structure jeux + financement collectif associations parents d'élèves et accueil de loisirs et mairie</p>

La collaboration entre les équipes scolaire et périscolaire a évolué durant les 3 années du PEdT.	X			Ecole publique : évolution positive Référent périscolaire qui est ATSEM le matin
		X		Ecole privée
La collaboration entre les équipes périscolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	X			Deux agents communaux travaillent à l'accueil de loisirs
		X		Ecole privée
La collaboration entre les équipes scolaire et extrascolaire a évolué durant les 3 années du PEdT. <i>Si oui, merci de préciser s'il s'agit d'une évolution positive ou négative.</i>	X			Equipement mutualisé avec l'accueil de loisirs associatif,
Pilier 4 – l'ARTICULATION scolaire-périscolaire-extrascolaire pour les enfants				
La continuité éducative entre les différents temps périscolaires de la journée a été prise en compte.	X			
Une cohérence a été recherchée entre les temps périscolaires de la semaine et celui du mercredi.	X			<u>Pôle enfance</u> : Le personnel pédagogique du mercredi a été inclus dans la réflexion du PEDT et assure la continuité pédagogique
Les enfants et les familles ont accès à une offre de loisirs de proximité le mercredi après-midi et sans coupure dans la prise en charge de l'enfant.	X			Prise en charge des enfants des 2 écoles dès la sortie des classes et déplacement assuré vers l'accueil de loisirs (pour l'école privée) par les animateurs de l'accueil de loisirs associatif
Les temps périscolaires sont déclarés en Accueil Collectif de Mineurs.	X	X		Seul le mercredi scolaire est déclaré en ACM (accueil de loisirs associatif)
Les activités proposées correspondent aux finalités éducatives initiales du PEdT.	X			
Les activités proposées sur les temps périscolaires se distinguent clairement des activités scolaires.	X			Associations locales et du territoire Ecole publique : les enfants sont acteurs de leurs temps libres sur la pause méridienne, les jeux investis dans la ludothèque ont été choisis par les enfants, le passeport citoyen et la carte du monde à la cantine sont le résultat d'une concertation avec les enfants et les adultes. Quelques jeux extérieurs sont mutualisés avec l'école. Ecole privée : Jardin pédagogique, aide aux devoirs et activités.
Les activités proposées ont évolué au cours des 3 années du PEdT.	X			Pôle enfance : espaces, animations, échanges Association locale : une autre association récupère les enfants à la sortie des classes pour proposer une activité sportive : Badminton
Les ressources du territoire ont limité les activités proposées.	X			Objectifs du PEDT : utiliser les ressources du territoire.

L'organisation proposée a évolué au cours des 3 années du PEdT. <i>Merci d'en préciser la ou les raison(s)</i>	X			Pôle enfance : plus d'espaces + outils mis en place tels que le passeport et la carte jeune citoyen Animations développées avec le scolaire/collectivité/associations
Les locaux mobilisables pour les TAP sont en nombre suffisants et adaptés à l'accueil de mineurs (<i>en termes de surface, d'aménagement, de proximité et de fonctionnalité</i>).	X			Dans l'enceinte des écoles
Des classes sont mobilisées lors des TAP.	X	X		<u>Pôle enfance</u> : Salle garderie, bibliothèque, informatique et motricité <u>Ecole Privée</u>
Des règles de fonctionnement et de partage des locaux scolaires sont formalisées.	X	X		Pôle enfance Ecole Privée
Pilier 5 – l'ACCESSIBILITE financière				
La participation aux TAP est gratuite. <i>Si non, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</i>	X	X		<u>Pôle enfance</u> : Activités libres sur pause méridienne <u>Ecole privée</u> : Aide aux devoirs et Ateliers du Soir Créneau garderie mercredi midi dans les écoles, Ecole publique : ¼ supplémentaire de garderie payant <u>Associations du territoire : adhésion des familles</u> <u>Subvention communale aux associations</u>
Les tarifications (périscolaire ,ALSH, Restauration...) prennent en compte les ressources des familles. <i>Si oui, merci d'annexer la grille tarifaire au présent document.</i>	X			<u>Uniquement l'accueil de loisirs</u> : 5 tarifs avec quotients familiaux
Pilier 6 – l'ADAPTATION aux publics				
Les raisons pour lesquelles des enfants ne fréquentent pas les TAP sont identifiées. <i>Merci de les préciser.</i>	X			<u>Ecole publique</u> : objectif de placer les activités sur la pause méridienne où le taux de présence est le plus élevé 77 % des effectifs car moins d'enfants après 16 h soit 30 % des effectifs : les parents viennent récupérer les enfants. <u>Ecole privée</u> : les parents peuvent récupérer les enfants après 16 h et des élèves ne souhaitent pas rester à l'étude <u>Accueil de loisirs</u> : augmentation de jeunes enfants sur le mercredi après midi (parents travaillent) <u>Associations</u> : augmentation des effectifs pour certaines, la prise en charge à la sortie des classes est appréciée par les parents.
Des aménagements permettent aux enfants en situation de	X			

handicap de bénéficiaire des temps périscolaires				
Des enfants en situation de handicap ont bénéficié des temps périscolaires (<i>accueil du matin et du soir, restauration, TAP</i>).	X			
Une organisation adaptée permet aux enfants scolarisés en ULIS de bénéficier des TAP. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>				
La durée des déplacements lors des TAP est adaptée au temps d'activité et à l'âge des enfants.	X			Proximité de l'Accueil de loisirs pour l'école privée et du complexe sportif pour les activités après la classe.
Les enfants de maternelle ont accès à des TAP adaptés. <i>Merci de préciser les adaptations.</i>	X			<u>Pôle enfance</u> : pause méridienne = Sieste, espaces adaptés pour activités, accueil de loisirs = rythme et activités dans projet pédagogique <u>Ecole privée</u> : ateliers du soir
Pilier 7 – la place des PARENTS et ENFANTS dans le PEdT				
Une information sur les intentions éducatives a été transmise aux familles	X			Sur site internet de la mairie, Sur questionnaire sondage dans chaque école En réunion publique
Une information sur les modalités organisationnelles a été transmise aux familles	X			Sur document « livret rentrée scolaire » dans chaque école
Le projet laisse une place au choix de l'enfant	X			
Les parents participent à des temps de réflexion collective concernant le PEdT (Comité de Pilotage, Conseil d'école...).	X			Comité de pilotage Accueil de loisirs (parents des 2 écoles) Conseil d'école Comité de pilotage Rythmes scolaires
Les parents représentés au Comité de Pilotage du PEdT.	X			Associations de parents d'élèves Comité pilotage PEDT + comité pilotage Accueil de loisirs associatif (parents)
Les temps de transition permettent un échange d'informations entre enseignants, animateurs, intervenants et familles.				
Pilier 8 – la prise en compte des RYTHMES de l'enfant				
Le projet laisse la possibilité aux enfants d'accéder à des activités libres, voire « de ne rien faire »	X			
Les activités proposées ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	X		X	<u>Pôle enfance</u> : réaménagement des espaces, participation des enfants et adultes sur le passeport citoyen et la carte jeune citoyen, renforcement équipe sur le temps du midi, organisation du temps repas pour les plus grands Accueil de loisirs : mercredi après-midi (temps libres, planning activités prévisionnelles) Ecole privée
L'organisation des activités périscolaires a évolué durant les	X			Une association d'activité sportive a pris en charge les enfants à la sortie des classes : Badminton

3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants			
Les durées des activités périscolaires ont évolué durant les 3 années du PEdT pour répondre au rythme des enfants. <i>Si oui, merci de préciser les évolutions.</i>	X		<u>Uniquement l'Accueil de loisirs</u> : la durée des activités sur le mercredi après-midi s'est vue écourtée en deux ans pour répondre au rythme de l'enfant
Une réflexion collective a été menée pour adapter l'emploi du temps des enfants à leur capacité d'attention durant la semaine.	X		<u>Accueil de loisirs</u> : adaptation des temps d'activités sur le mercredi après-midi (planning prévisionnel et réduction durée)
Une réflexion collective a été menée pour adapter les activités scolaires et périscolaires aux temps les plus propices aux apprentissages des élèves.	X		<p><i>En 2013, un projet organisationnel et financier de NAP a été présenté aux élus par le comité de pilotage.</i></p> <p>Les parents, lors d'un sondage, ont fait part des activités souhaitées et de leur souhait de ne pas participer financièrement.</p> <p>Avec ces retours, la collectivité malgré le fond d'amorçage et une inquiétude sur sa pérennité, les baisses de dotations de l'Etat à venir, et en COHERENCE avec la conférence sur les nouveaux rythmes scolaires, les études des spécialistes, a écrit son PEDT en valorisant les associations du territoire (répondants aux souhaits des famille, aidées financièrement par la commune).</p> <p>Un partenariat éducatif sur la communication et l'évaluation des associations semble très intéressant.</p> <p><u>Pour l'école publique</u>, la pause méridienne permet aux enfants de faire ce qu'ils souhaitent et ainsi privilégier les envies de chacun (Respect du rythme de l'enfant) dans des espaces différenciés et encadrés.</p> <p>Les enseignantes regrettent d'avoir perdu la ½ heure (16h/16h30) de temps d'apprentissage, soulignent plus de fatigue chez les maternelles, et n'ont pas observé d'effets sur les apprentissages.</p> <p><u>L'école privée L'Ogec</u> a organisé elle-même et en interne, ses activités (accompagnée directement par l'Etat du fonds de soutien) : aide aux devoirs, activités...de 16 h à 16 h 30.</p> <p>Un sondage réalisé la deuxième année dans les deux écoles montre un résultat globalement satisfaisant malgré la fatigue annoncée pour les petits. (N.B : tous les parents n'ont pas répondu au sondage : voir résultat du questionnaire joint)</p> <p>Cohérence Rythmes scolaires pour les deux écoles !</p>
Si la sieste en maternelle a lieu pendant les TAP, le réveil échelonné est organisé.	X		

Fait à **Etrelles** le :

**Document complété, lors du Comité de Pilotage du 05/09/2017, par les membres suivants
(Travail en amont en Juillet par mail avec les associations, écoles, accueil de loisirs) :**

Identité	Fonction	Représentant(s) de...
Mme Buffet	Adjointe/BPJEPS LTP	La commune (<i>élus</i>)
Mr Lebain Mme Morice	DGS Maire	La commune (<i>coordination</i>)
Mr Roulleau Mme Régnier Mme Lancelot		Les parents d'élèves
		Les enfants
Mr Bertel Mme Luka	Directeur école privée Directrice école publique	L'équipe enseignante
Mme Masson Mme Chemarin	ATSEM ATSEM + Référente	L'équipe périscolaire
Mme Roulin Mme Malaquin	Directrice Accueil de loisirs Présidente association A.L, Badminton, Basket, Bibliothèque, Grymda, Foot, Arts Plastiques, Musique, Volley	Les associations
Mr Goarin	Président	OGEC Ecole Privée